

Éditorial de Jean-Claude Mailly, Secrétaire général de Force Ouvrière, daté du mercredi 14 avril 2010

En guise d'éditorial de Jean-Claude Mailly

LETTRE AUX ORGANISATIONS SYNDICALES

Le Comité confédéral national de la CGT-Force Ouvrière s'est récemment réuni. À la suite de cette réunion des instances de Force Ouvrière, je m'adresse à toi, ainsi qu'aux autres secrétaires généraux et présidents de confédérations syndicales, au nom du Bureau confédéral, par cette lettre qui sera rendue publique.

Le Comité confédéral a analysé la situation économique et sociale et dressé les principales revendications de Force Ouvrière dans une résolution adoptée à l'unanimité.

Parmi celles-ci figurent, bien entendu, nos analyses et revendications sur le dossier «retraites», mis à l'actualité par le président de la République et le gouvernement, qui plus est dans un calendrier serré.

Nous confirmons ainsi, notamment, que nous sommes fermement opposés à tout allongement de la durée du travail quelle qu'en soit la forme (allongement de la durée de cotisation et/ou report du droit au départ à 60 ans), tout comme nous sommes opposés à une remise en cause du code des pensions civiles et militaires pour les fonctionnaires.

Pour nous, la question des retraites est une question de financement qui doit être traitée en tant que telle par la recherche et l'obtention de recettes nouvelles, comme nous l'avons exposé lors des bilatérales.

Évidemment cela percute la nature de la politique économique, sociale et fiscale actuellement menée et qui est à l'origine de la crise de système actuelle. Or le gouvernement semble vouloir reprendre les mêmes arguments et les mêmes décisions qu'avant la crise.

Nous considérons qu'il est essentiel, tant pour les retraité(e)s que pour les salarié(e)s, les chômeurs et les futures générations, que nous fassions respecter les droits et garanties des travailleurs.

Nous avons ainsi clairement affiché ce que nous voulions et ce que nous ne voulions pas.

Nous considérons, par ailleurs, que l'unité d'action sur des revendications et des modalités d'action claires et déterminées est une des conditions importantes de la réussite.

Concernant les modalités d'action, nous considérons, compte tenu des expériences passées, que les manifestations à répétition ne sont pas un gage d'efficacité, y compris quand, le 19 mars 2009, trois millions de manifestants étaient descendus dans les rues.

C'est pourquoi je te propose un appel commun à 24 heures de grève interprofessionnelle, au moment opportun.

Réussie, une telle initiative placerait le gouvernement dans une situation délicate: ne pas répondre aux attentes alors que le pays aurait été «bloqué» pendant 24 heures serait, pour lui, prendre un risque important.

Je considère qu'une telle initiative, lancée solennellement par les secrétaires généraux ou présidents des organisations syndicales, serait facteur d'espoir et de force pour les salariés.

Bien entendu, c'est une évidence, il appartient à chaque organisation syndicale de se positionner, tant sur les revendications que sur les modalités d'action. Tu connais les positions de Force Ouvrière et notre conception de l'efficacité de l'action commune.

Je conclurai en disant qu'une victoire sur ce dossier serait porteuse pour le mouvement syndical et l'ensemble des travailleurs actuels et à venir.

Sentiments syndicalistes.

Paris, le 7 avril 2010

<http://www.force-ouvriere.fr/>